

Le mariage catholique en France

Dans une société sécularisée et fortement ouverte à l'immigration non catholique, le mariage catholique, comme le mariage civil est en baisse depuis le pic de 1972.

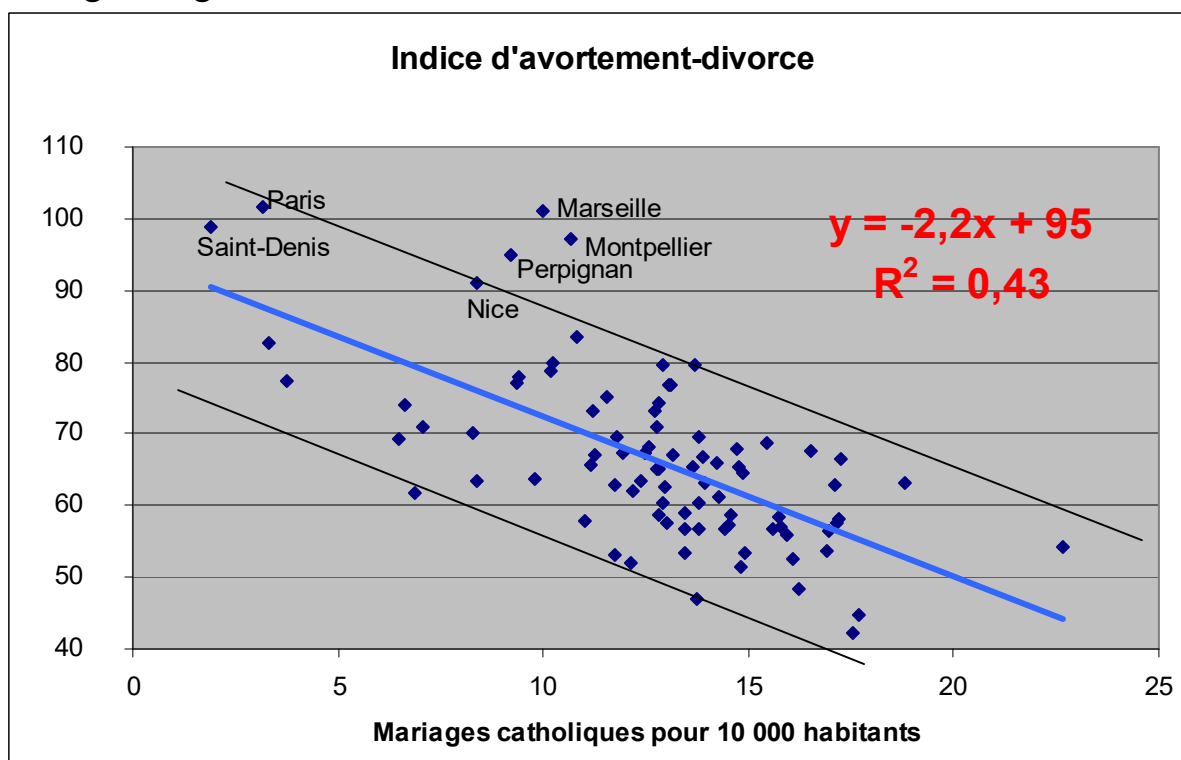
Cependant, malgré tous les vents contraires, en dehors de Paris et de sa petite couronne, dans toute la France, la moitié des célibataires se marient à l'église.

Les disparités régionales sont très fortes puisque la part des mariages à l'église va de plus de 90% dans le diocèse d'Ajaccio à 8% dans le diocèse de Saint-Denis et 11% à Paris.

Par le sacrement de mariage, l'Eglise œuvre efficacement contre le divorce et l'avortement. En effet,

- le risque de divorce est deux fois plus faible chez les couples mariés à l'église que dans le reste de la population
- le risque de l'avortement est deux fois plus faible dans les endroits où le mariage catholique reste bien implanté.

L'indice de risque « avortement-divorce » est considérablement réduit par le mariage à l'église :



Sources : Insee + La Croix +lé vérité des chiffres

Le dossier

Dans ce dossier nous analysons la place du mariage catholique en France et son influence sur le divorce et sur l'avortement.

Préambule

Le mariage catholique doit être précédé d'un mariage civil à la mairie. Il est définitif, ce qui exclut le remariage sauf en cas de veuvage et il est réalisé dans le but de créer une famille et d'avoir des enfants auxquels on donnera une éducation catholique.

1/ Le mariage civil

Le mariage à l'église doit être précédé du mariage civil à la mairie. Si on veut comparer les deux mariages, il faut tenir compte du fait qu'un grand nombre de mariages civils sont des remariages, au moins pour un des époux.

Regardons dans le tableau ci-dessous la répartition des mariages civils en France en 2010 :

Mariages civils en France en 2010				
Hommes		Femmes	Nombre de mariages	%
Célibataires	épousent	Célibataires < 40 ans	163 301	64,9%
Célibataires	épousent	Célibataires > 40 ans	16 510	6,6%
Célibataires	épousent	Veuves <40 ans	294	0,1%
Célibataires	épousent	Veuves > 40 ans	806	0,3%
Célibataires	épousent	Divorcées	18 924	7,5%
Veufs	épousent	Célibataires < 40 ans	358	0,1%
Veufs	épousent	Célibataires > 40 ans	739	0,3%
Veufs	épousent	Veuves < 40 ans	27	0,0%
Veufs	épousent	Veuves > 40 ans	520	0,2%
Veufs	épousent	Divorcées	1 911	0,8%
Divorcés	épousent	Célibataires	22 500	8,9%
Divorcés	épousent	Veuves	1 598	0,6%
Divorcés	épousent	Divorcées	24 166	9,6%
Total des mariages civils			251 654	100,0%

Source : Insee

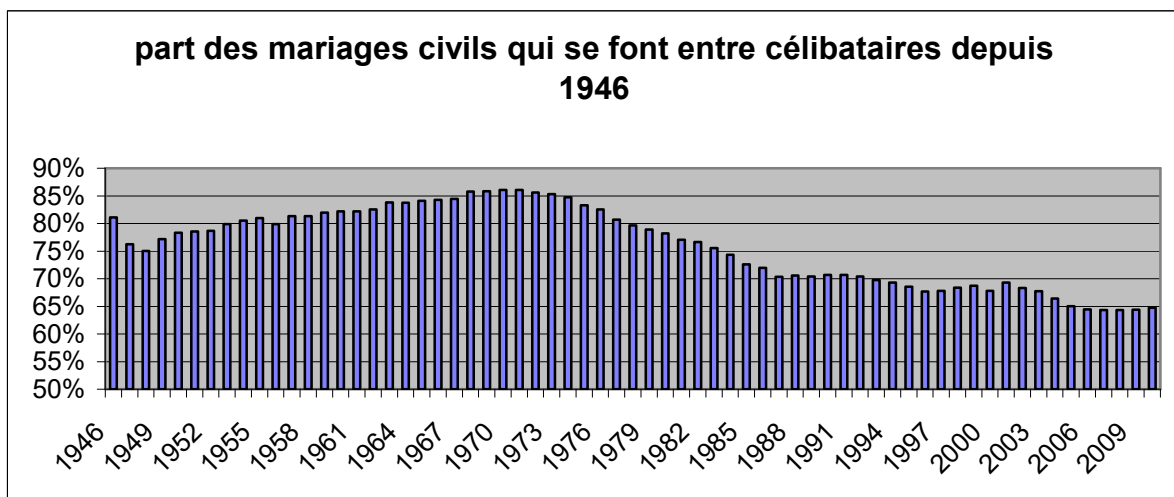
Dans le tableau ci-dessus, nous avons séparé les cas où la femme a plus ou moins de 40 ans, ce qui correspond plus ou moins à l'âge maximal auquel une femme s'engagera dans le mariage dans le but d'avoir des enfants. Cette limite n'a rien d'absolu, mais nous a paru pratique en fonction des statistiques disponibles.

Pourront donc se marier à l'église en vue d'avoir des enfants les célibataires ou veufs qui épouseront des célibataires ou veuves de moins de 40 ans. Nous voyons sur le tableau que les cas concernant des veufs ou des veuves de moins de 40 ans sont très peu nombreux.

Dans toute notre étude, nous retiendrons les 65% des lignes en caractères gras du tableau que nous appellerons désormais « mariages entre célibataires ». Ces 65% correspondent à $163\,301 + 294 + 358 + 27 = 163\,980$.

Les mariages entre célibataires depuis 1946

Le tableau ci-dessous nous montre la part des mariages civil entre célibataires depuis 1946 :

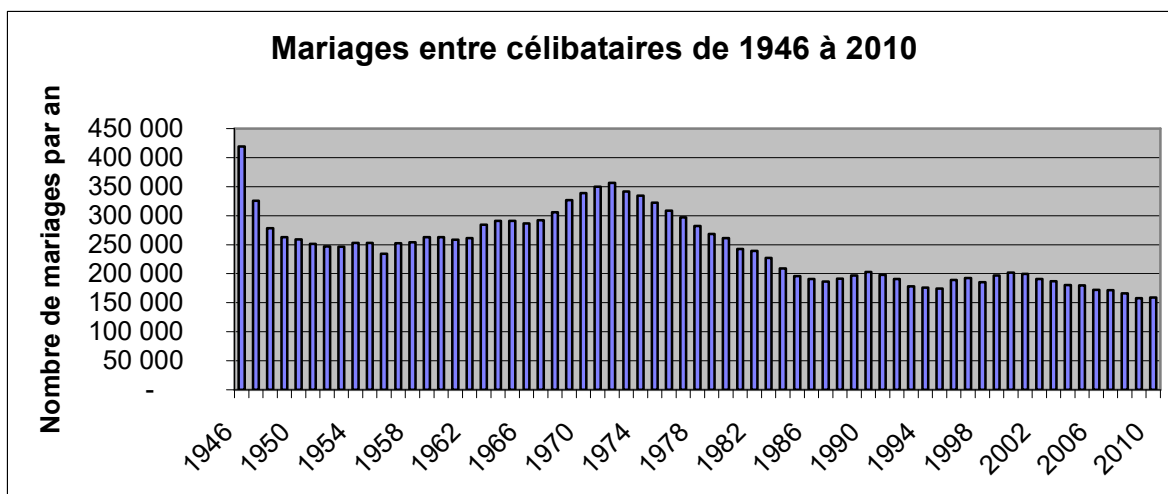


Source : INSEE et la vérité des chiffres

De 1947 à 1972, la part des mariages civils entre célibataires augmente en raison de la baisse des remariages de veufs ou veuves. De 1972 à nos jours, les remariages impliquant des divorcés augmentent, ce qui fait baisser mécaniquement la part des mariages entre célibataires.

En valeur absolue, le nombre de mariages entre célibataires a connu plusieurs périodes

- en 1946 et 1947 le nombre élevé correspond à un rattrapage de la guerre
- de 1948 à 1963, le nombre de mariages est stable autour de 250 000
- de 1964 à 1972, l'augmentant constante correspond au baby boom de l'après-guerre avec un maximum à 350 000 en 1972
- à partir de 1972 on assiste à une baisse continue jusqu'en 1987
- depuis 1988 à 2002, on observe une relative stabilité
- depuis 2003 on est à nouveau dans une tendance à la baisse.



Source : INSEE et la vérité des chiffres

Les disparités à l'intérieur de la France

Revenons à 2010 où nous avons vu que les mariages entre célibataires représentaient 65% de la totalité des mariages civil en la France. Cette moyenne (comme toute moyenne) cache des disparités en les départements.

Ci-dessous les départements où la part des célibataires est la plus forte. Ce sont les départements où il y a moins de divorcés. Par exemple, la Mayenne est le département où la proportion de mariages civils entre célibataires est la plus forte de France : 76%. Les départements qui suivent sont soit dans l'ouest de la France soit à l'est du Massif Central :

	Année 2010	Nombre de mariages dans l'année	Part des mariages entre célibataires
53	Mayenne	1187	76%
49	Maine-et-Loire	3241	74%
35	Ille-et-Vilaine	3486	73%
48	Lozère	271	73%
29	Finistère	3274	73%
15	Cantal	485	72%
79	Deux-Sèvres	1426	71%
61	Orne	1223	70%
42	Loire	2954	70%
43	Haute-Loire	768	70%

Source : Insee et la vérité des chiffres

Dans le tableau suivant, nous donnons les départements où la part des mariages civils entre célibataires est la plus faible : on y trouve principalement des départements du pourtour méditerranéen.

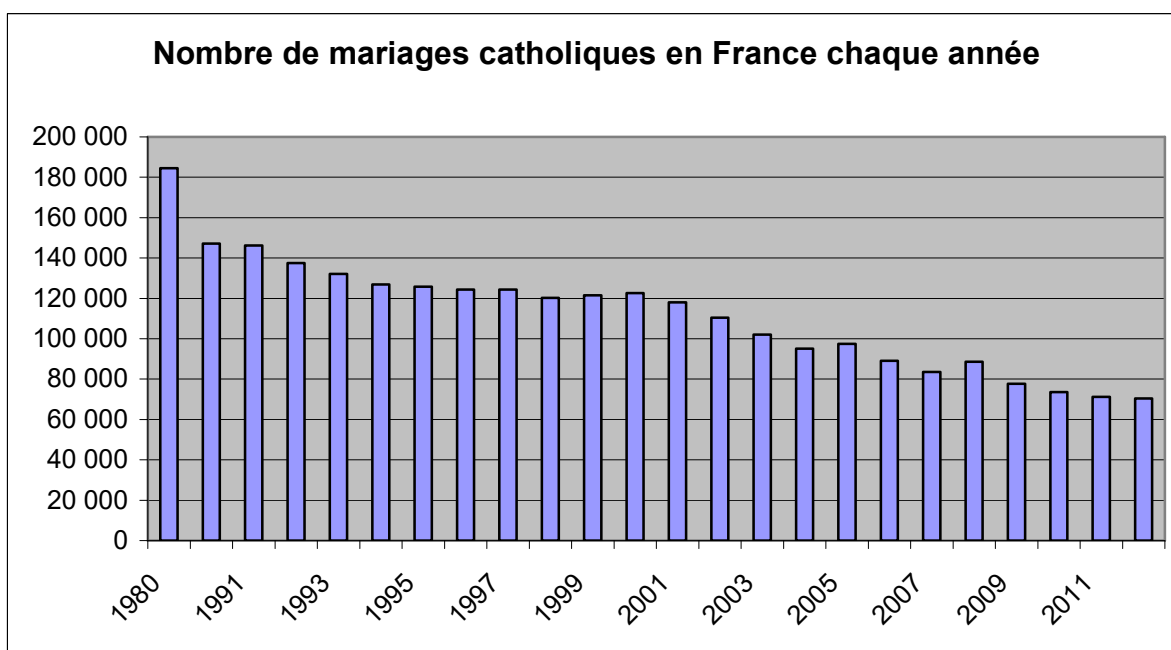
	Année 2010	Nombre de mariages dans l'année	Part des mariages entre célibataires
24	Dordogne	1680	58%
65	Hautes-Pyrénées	709	57%
06	Alpes-Maritimes	4454	57%
09	Ariège	568	57%
17	Charente-Maritime	2477	57%
20	Corse	969	56%
66	Pyrénées-Orientales	1561	55%
11	Aude	1332	54%
83	Var	4405	53%
04	Alpes-de-Haute-Provence	609	52%

Source : Insee et *la vérité des chiffres*

2/ Le mariage catholique

Nous nous intéressons maintenant à la part des mariages civils entre célibataires qui sont suivis d'un mariage à l'église.

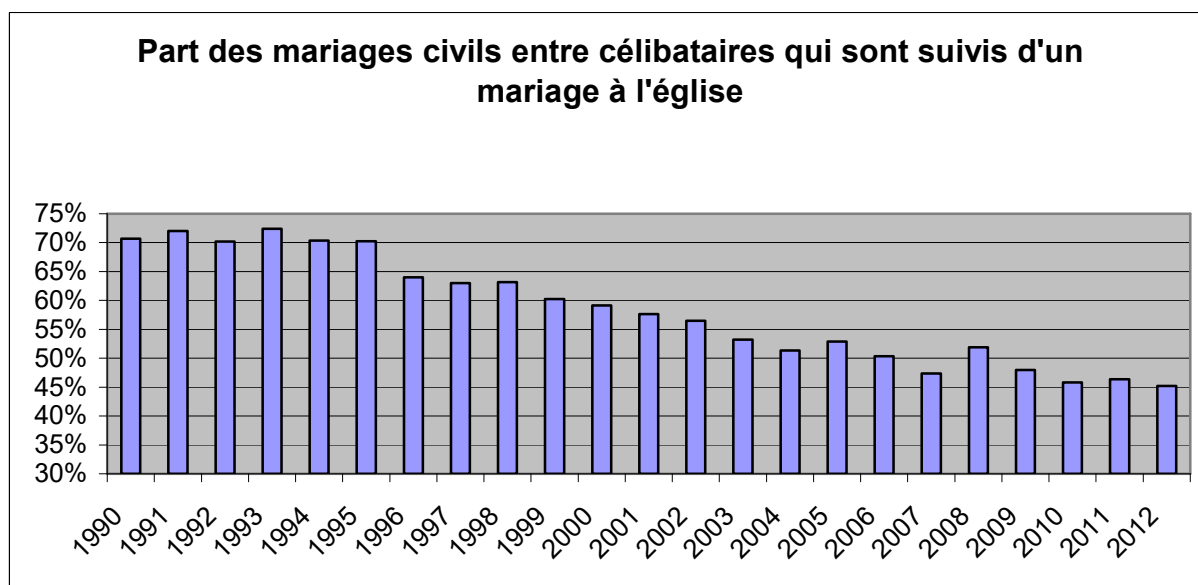
Le nombre de mariages catholiques baisse de façon continue depuis le pic de 1972.



Source : Conférence des Evêques de France

En 2010, dans toute la France, il y a eu 74 636 mariages à l'église et 163 980 mariages entre célibataires. Le rapport des deux est de 46%, ce qui veut dire que 46% des célibataires qui se sont mariés civilement, se sont aussi mariés à l'église.

En 1980, ce ratio était de 71%.



Sources : Insee + Conférence des Evêques de France

De 1980 à 1995, la part des mariages catholiques est restée stable au niveau de 70% des mariages civils de célibataires.

A partir de 1996 on assiste à une chute qui continue jusqu'à nos jours.

Remarque : 46% des mariages civils entre célibataires étant suivis d'un mariage à l'église, les autres 54% sont soit des mariages de personnes sans religion, soit des musulmans, des juifs, des protestants, des orthodoxes, etc...

Ce ratio de 46% de mariages catholiques marque des fortes disparités sur l'ensemble de la France métropolitaine et surtout entre :

- Paris et les trois départements de la petite couronne parisienne : taux de 13%
- Et le reste de la France : 49%

La disparité entre les départements

La disparité est très forte entre les départements avec deux facteurs d'influence principaux :

- la présence d'une plus ou moins forte population immigrée
- l'éloignement plus ou moins fort de la pratique religieuse

Les 15 départements où le mariage religieux est le plus important :

N°	Départements	Diocèse	Part des mariages à l'église
2A + 2B	Corse	Ajaccio	94%
22	Côtes-d'Armor	Saint Briec	80%
32	Gers	Auch	75%
24	Dordogne	Périgueux	73%
03	Allier	Moulins	70%
46	Lot	Cahors	69%
15	Cantal	Saint-Flour	68%
71	Saône-et-Loire	Autun	68%
14	Calvados	Bayeux Lisieux	68%
65	Hautes-Pyrénées	Tarbes et Lourdes	68%
64	Pyrénées-Atlantiques	Bayonne	67%
07	Ardèche	Viviers	65%
40	Landes	Aire et Dax	65%
28	Eure-et-Loir	Chartres	64%
47	Lot-et-Garonne	Agen	64%

Sources : La Croix (juin 2014), Insee, la vérité des chiffres

Ces valeurs sont tout à fait étonnantes, nous avons vérifié plusieurs fois les chiffres concernant la Corse.

Le mariage religieux catholique reste prépondérant dans les diocèses qui ne comprennent pas de grandes agglomérations.

Voyons ci-dessous les diocèses où le mariage catholique est le plus faible :

N°	Départements	Diocèse	Part des mariages à l'église
76	Seine-Maritime Ouest	Le Havre	38%
84	Vaucluse	Avignon	37%
31	Haute-Garonne	Toulouse	36%
06	Alpes-Maritimes	Nice	36%
77	Seine-et-Marne	Meaux	36%
90+ (70)	Territoire de Belfort	Belfort Mombéliart	33%
13	B-du-Rhône Est	Marseille	31%
91	Essonne	Evry	29%
78	Yvelines	Versailles	27%
95	Val-d'Oise	Pontoise	26%
05	Hautes-Alpes	Gap	26%
94	Val-de-Marne	Créteil	15%
92	Hauts-de-Seine	Nanterre	14%
75	Paris	Paris	11%
93	Seine-Saint-Denis	Saint-Denis	8%

Sources : La Croix (juin 2014), Insee, la vérité des chiffres

A l'exception du diocèse de Gap, les diocèses ci-dessus sont des diocèses de grandes villes ou de la région parisienne. Et oui, à Paris, seulement 11% des célibataires qui décident de se marier vont aussi se marier à l'église.

Notons qu'en Seine Saint Denis, la population est immigrée à plus de 70%.

Conclusion

Le mariage à l'église continue à baisser, mais de façon très inégale suivant les régions de France. Ce recul est surtout marqué dans les grandes villes ou les tentations d'une vie sécularisée sont les plus fortes.

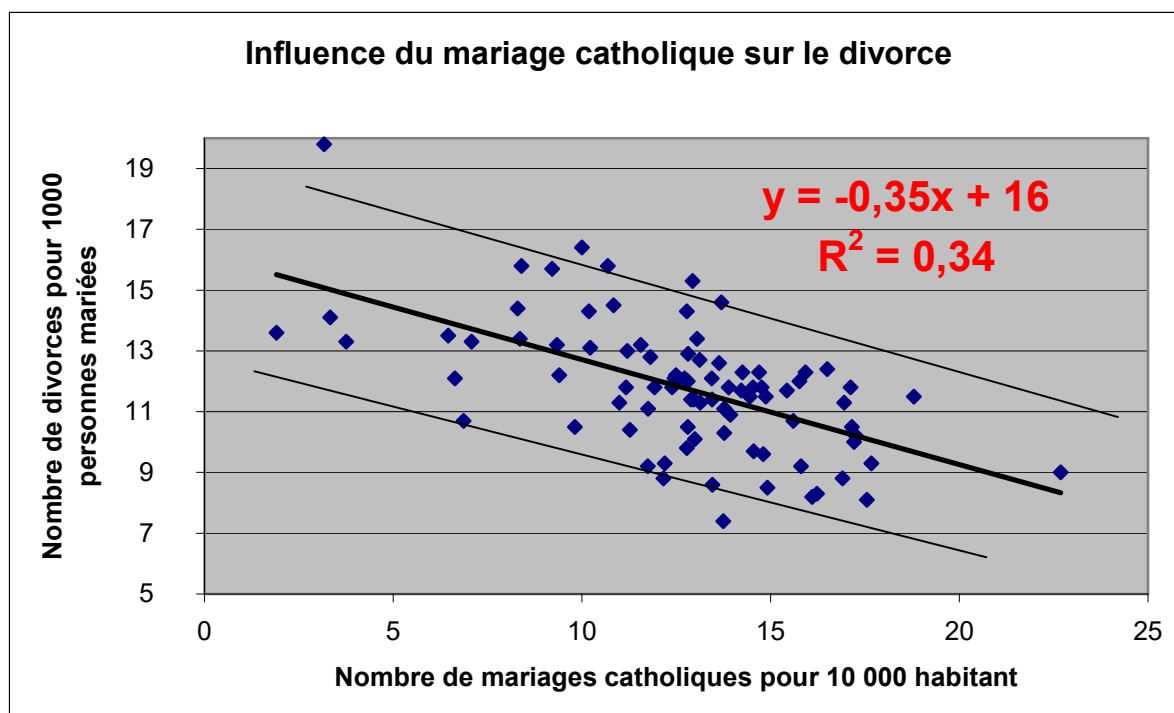
Cependant, l'Eglise est encore fortement présente dans le cœur des jeunes français qui souhaitent se marier :

- dans 57 départements le taux de mariages à l'église est au-dessus de 50%
- dans 10 autres départements, ce taux est entre 47 et 50%

Paris et sa proche banlieue sont très éloignés du reste de la France.

3/ Mariage catholique et divorce

Le taux de divorce en France est en moyenne de 12,4 divorces chaque année pour 1000 personnes mariées.



Sources : Insee, Conférence des Evêques de France, la vérité des chiffres

La encore, les disparités sont très fortes entre les départements. Le maximum est observé à Paris avec un taux de 19,8% et le minimum en Lozère avec un taux de 7,4%.

Le graphe ci-dessous nous donne le nombre de divorces en fonction du nombre de mariages à l'église. Chaque point représente un diocèse de France métropolitaine.

Comment lire ce graphe :

1. Le point en haut à gauche représente Paris, le point le plus en bas à droite représente le diocèse de Saint-Brieuc qui correspond au département des Côtes d'Armor.
2. Le coefficient de corrélation R^2 est de 0,34. Ceci veut dire qu'il y a une nette corrélation entre le mariage catholique et le divorce : plus on a de mariages catholiques, moins il y a de divorces.
3. La droite du milieu a pour équation

$$Y = - 0,35X + 16$$

où Y est le nombre de divorces pour 1000 personnes mariées
et X est le nombre de mariages catholiques pour 10 000 habitants

Enseignement :

1. Dans un département où il n'y aurait pas de mariages catholiques, on aurait : $X=0$ et $Y=16$, ce qui veut dire que le taux de divorce serait de 16.
2. Dans un département où il n'y aurait que des mariages catholiques, on aurait : $X=25$ et $Y=7$, ce qui veut dire que le taux de divorce serait de 7.

Le rapport entre les deux est de 7/16 soit un peu moins que la moitié.

($X=25$ correspond à une 164 000 mariages catholiques pour 64 millions de français)

En conclusion : le divorce en France dépend de multiples facteurs que nous n'analysons pas ici. Par contre le mariage catholique a une nette influence sur le taux de divorce.

On peut même dire : en se mariant à l'église, on divise par plus de deux le risque de divorce.

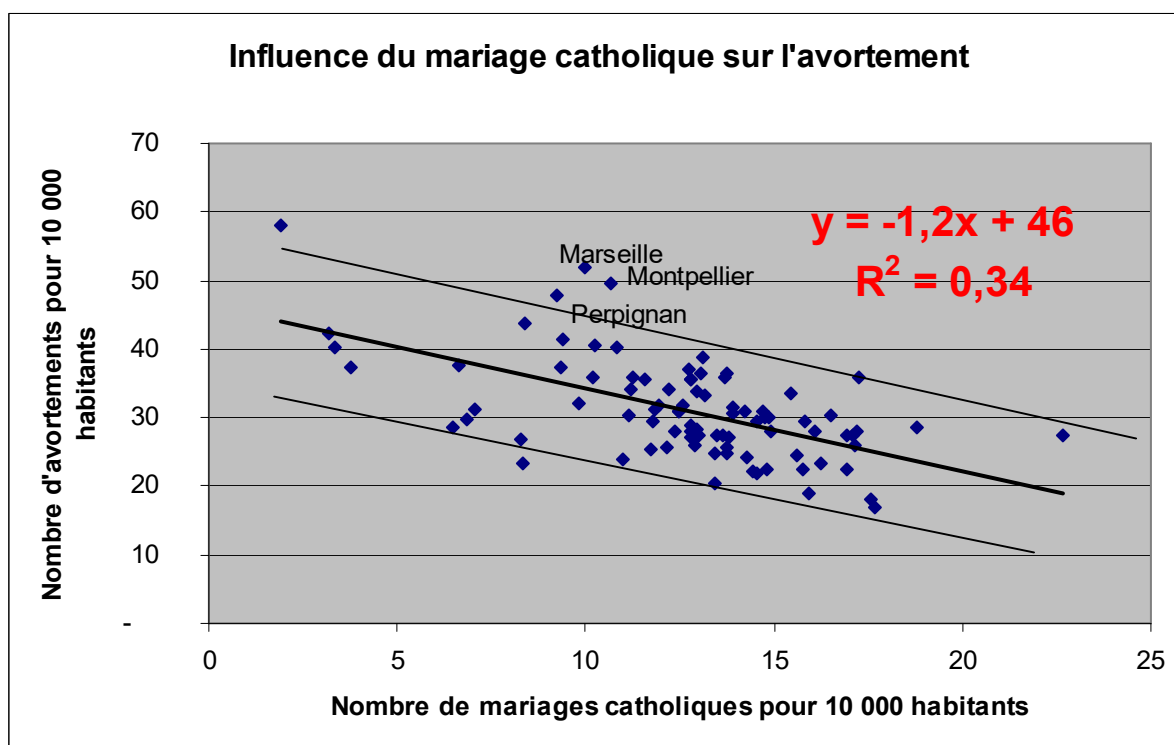
5/ Mariage catholique et avortement

Regardons maintenant s'il y a un lien entre mariage catholique et avortement. La moyenne française est de 33 avortements annuels pour 10 000 habitants. Ce taux varie entre 17 pour le diocèse de Coutances (Manche) et 58 pour le diocèse de Saint-Denis.

Dans le graphe ci-dessous, nous mettons en rapport le nombre de mariages catholiques effectués dans l'année et le nombre d'avortement.

Chaque point représente un diocèse de France métropolitaine. Par exemple : le point en haut à gauche est le diocèse de Saint-Denis et le point le plus bas est le diocèse de Coutances (département de la Manche) où le taux d'avortements est le plus faible de France.

Les trois diocèses de Marseille, Montpellier et Perpignan sont au-dessus du nuage de points des diocèses.



Sources : Insee, Conférence des Evêques de France, la vérité des chiffres

4. Le coefficient de corrélation R^2 est de 0,34. C'est le même que précédemment, mais ce n'est pas fait exprès. Ceci veut dire qu'il y a une nette corrélation entre le mariage catholique et l'avortement : plus on a de mariages catholiques, moins il y a d'avortements.
5. La droite du milieu a pour équation

$$Y = - 1,2X + 46$$

où Y est le nombre de d'avortements pour 10 000 habitants
et X est le nombre de mariages catholiques pour 10 000 habitants

Enseignement :

3. Dans un département où il n'y aurait pas de mariages catholiques, on aurait : $X=0$ et $Y=46$, ce qui veut dire que le nombre d'avortements pour 10 000 habitants serait de 46.
4. Dans un département où il n'y aurait que des mariages catholiques, on aurait : $X=25$ et $Y=16$, ce qui veut dire que le nombre d'avortement serait de 16 pour 10 000 habitants

Ici l'interprétation est plus difficile et plus indirecte que pour le divorce même s'il est clair qu'il y a un lien tout à fait marqué.

Risquons-nous : dans un département, une région, une ville ou une société structurée sur les valeurs catholiques de la famille et où tous les jeunes souhaitant se marier le feraient à l'église, le risque d'avortement serait au moins deux fois plus faible que dans une société sans lien avec l'église.

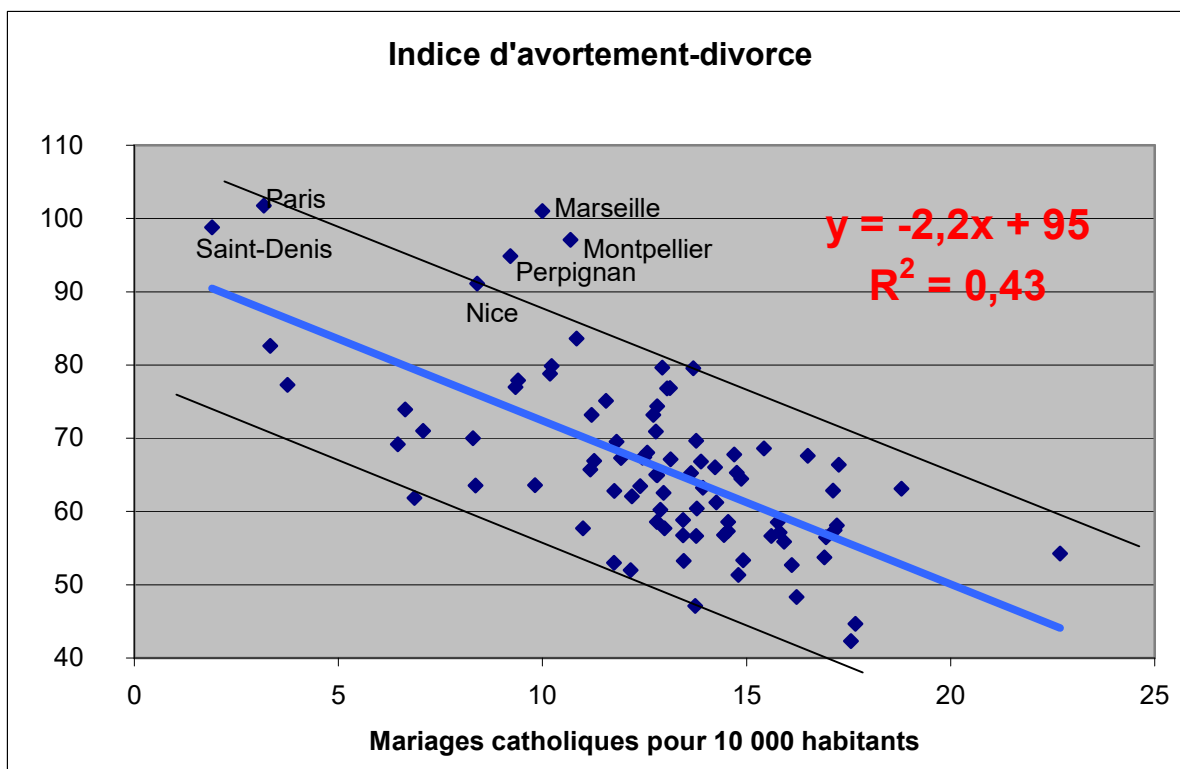
En d'autres termes, l'apostolat de l'Eglise est un facteur majeur dans la lutte contre l'avortement.

6/ Avortement et divorce

Nous avons constitué un indice d'« avortement-divorce » pour combiner ces deux risques pour l'enfant soit avant sa naissance (avortement) soit après sa naissance (divorce) en donnant un poids égal à ces deux phénomènes.

Le graphe ci-dessus nous donne **un lien extrêmement fort entre le mariage catholique et cet indice** avec un coefficient de corrélation de **0,43** :

Cet indice est à son maximum de 102 pour Paris est à son minimum pour Coutances -43- et Laval -42-. Ce n'est pas un hasard si Coutances et Laval sont les deux diocèses de France qui baptisent le plus (63% des nouveaux nés à Coutances et 62% à Laval).



Sources : Insee + La Croix +*lé vérité des chiffres*

Cas particuliers : Aix-Marseille, Perpignan et Montpellier ont des indices d'avortement-divorce beaucoup plus fort que ce qu'on pourrait attendre du chiffre des mariages catholiques : ceci est dû à des facteurs particuliers que nous n'avons pas identifiés dans cette étude.